

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY**

Séance du mardi 16 décembre 2025

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 12
Présents : 07
Votants : 09

Présents : Mesdames Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Katia DUSSAPIN, Christelle JOIE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR.

Date de la convocation :
10 décembre 2025

Excusés avec pouvoir : Caroline ARTHU pouvoir à Cathy BATISTE, William TAILLANDIER pouvoir à Philipe ANDRIAU

Date d'affichage :
10 décembre 2025

Excusés sans pouvoir : Caroline LALEVÉE LESAGE, Julien JOURDAINE et Stéphane PETIT

Secrétaire de séance : Philippe ANDRIAU

DELIBERATION N°2025-70

OBJET : Rapports sur le prix et la qualité de service eau potable en délégation de service public pour l'exercice 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers, et les articles D.2224-1 à D.2224-5 ;

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement ;

Vu l'article 129 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 et le Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu le décret n° 2007-675 du 2 mai 2017 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement,

Vu le transfert des compétences « Eau potable », « Eau en régie » et « Assainissement Non Collectif » par la commune au Syndicat Mixte Eau et Assainissement Non collectif Châteauneuf sur Cher- Lapan

Vu la délibération du Comité Syndicat Mixte Eau et Assainissement Non collectif Châteauneuf sur Cher- Lapan du 16 septembre 2025,

Considérant que les rapports doivent être présentés en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2025,

Après présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable en délégation de service public pour l'exercice 2024, du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable en régie pour l'exercice 2024 et du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) pour l'exercice 2024, le Conseil Municipal de Vallenay, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **PREND ACTE** de la transmission des rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable en délégation de service public, sur le prix et la qualité du service de l'eau potable en régie et sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) pour l'exercice 2024.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance
Philippe ANDRIAU



Le Maire,
Marina DUPUY

